

Les handicapés, oubliés des politiques belges

La Belgique peine à mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, faute d'approche globale.

Le quotidien des personnes handicapées reste un combat continu. Pour *Le Soir*, le Conseil supérieur national des personnes handicapées fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'ONU en 2014 pour aider la Belgique à appliquer la convention signée et ratifiée en 2009. Si la situation évolue, « il ne s'agit jamais que d'actions ciblées qui ne sont pas concertées ni coordonnées. Il n'existe aucune approche

globale, aucun plan national », indique Gisèle Marlière, la présidente du Conseil supérieur national des personnes handicapées.

Comme de nombreux dossiers, le handicap souffre de la dispersion des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Un important manque de volonté politique n'arrange rien. « Les ministres n'ont pas lu la Convention des Nations unies, parce qu'ils ne pensent pas que ça les concerne »,

dénonce le Belgian Disability Forum. Le handicap touchant à tous les aspects de la vie, chacun pourrait pourtant agir dans ses propres compétences. Or, le réflexe consiste souvent à renvoyer vers la secrétaire d'Etat, Zuhail Demir (N-VA), ou vers le ministre régional compétent. Le BDF a fait le test : il a sollicité un rendez-vous auprès de tous les ministres de tous les gouvernements belges. Treize ministres ont répondu, sur cinquante-sept invitations.

« Je suis encore un citoyen de seconde classe »

- Le Conseil supérieur national des personnes handicapées fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'ONU pour les personnes handicapées en 2014.
- Le bilan ? Franchement faible.
- Le manque de volonté politique est dénoncé.

Comment voulez-vous travailler normalement si vous devez dire 24 h à l'avance à quelle heure finira votre réunion ? Comment voulez-vous vous permettre d'aller profiter de la brise de mer parce que demain sera un beau jour d'août ? Il faudra attendre le lendemain... et peut-être la pluie. Cela n'a l'air de rien, mais ce type de disposition nous renvoie chaque fois à la figure que nous sommes considérés comme des citoyens de seconde classe, avec des droits amputés et limités. » Devoir réserver son train 24 h à l'avance pour bénéficier d'une aide n'est qu'une contrainte parmi d'autres pour Alexis De Boe, déficient visuel et administrateur de la fondation d'utilité publique I See. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres,

chaque déplacement est un combat. Et si les technologies offrent de nouveaux supports, elles ont aussi pour conséquence de diminuer la présence humaine : « Pour nous, chaque automate est un défi. Chaque disparition d'un agent humain sur les réseaux de transport est une aide en moins. Pour moi, chaque déplacement est une douleur, quasi une terreur, alors que c'est un geste banal dans le monde des valides. »

Les choses évoluent, certes. Alexis le reconnaît. Il y a quelques jours, le centre de recherches routières a rassemblé des déficients visuels pour tester le ressenti des matériaux de revêtement du sol. « C'est très positif car c'est penser le résultat pour nous avant même de refaire la route », approuve Alexis. Dans les bus de la Stib, de plus en plus, les annonces audio des arrêts se multiplient, remarque encore l'administrateur de la fondation I See. Pendant longtemps, si les noms des différentes stations résonnaient dans les rames des métros, il n'en était rien dans les bus...

Aucun plan national

Les choses bougent, oui. Mais lentement. La Belgique a pourtant signé et ratifié, en 2009, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Depuis lors, dans les faits, l'Etat peine à mettre en

œuvre le texte. Une situation que dénoncent le Belgian Disability Forum (ASBL belge qui examine

les traités internationaux et leur application) et le Conseil supérieur national des personnes handicapées. Ces équipes ont donc fait le point sur l'application des recommandations émises par l'ONU en 2014. C'est que le prochain rapport officiel devant être remis à l'instance onusienne est prévu pour... 2019-2020.

Conclusion, livrée au *Soir* : à mi-parcours, le bilan est plus que mitigé. « Oui, des choses ont été faites, reconnaît Gisèle Marlière, présidente du Conseil supérieur national

des personnes handicapées, le conseil d'avis mis en place au niveau fédéral. Mais il ne s'agit jamais que d'actions ciblées qui ne sont pas concertées ni coordonnées. Il n'existe aucune approche globale, aucun plan national ! » En Région wallonne, par exemple, un plan autisme a été mis en place. A Bruxelles, un plan handicap. En Flandre, on a créé un « budget d'assistance » pour les personnes handicapées qui requièrent des soins... mais pas de plan général. « D'autres mesures tardent à se concrétiser », déplore Véronique Dechenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. On est dans l'effet d'annonce. La ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) affirme qu'elle avance sur les aidants proches, mais on ne

voit rien venir. »

Plombés par la lasagne belge

Comme de nombreux dossiers, le handicap souffre de la dispersion des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Mais un important manque de volonté po-

litique n'arrange rien. « En réalité, c'est surtout de l'ignorance, pondère Olivier Magritte, du BDF. Les ministres n'ont pas lu la Convention, parce qu'ils ne pensent pas que ça les concerne. Or, quand le site *Tax-on-web* n'est pas accessible à tous - il n'a pas le label "Any surfer" -, c'est bien de la responsabilité du ministre des Finances ! »

Le handicap touchant à tous les aspects de la vie, tous les ministres pourraient, dans leurs propres compétences, améliorer le quotidien des personnes handicapées. Or, le réflexe consiste souvent à renvoyer vers la secrétaire d'Etat, Zuhail Demir (N-VA) actuellement, ou vers le ministre régional compétent. Le BDF a fait le test : il a sollicité tous les ministres de tous les gouvernements belges afin d'obtenir un rendez-vous. Actuellement, 13 ministres ont répondu sur 57 invitations. « On manque d'une vision globale !, déplore Véronique Duchenne. Chacun agit dans son coin, mais on ne sait pas où on va ! » « Nous n'érigeons pas tout pour demain, poursuit Gisèle Marlière. Mais nous demandons des perspectives à

*moyen terme. Mettre tous les per-
sons des quais à niveau, par
exemple, prendrait des années.
Mais qu'on dégage les priorités et
qu'on fixe un calendrier ! »*

Appeler à des politiques trans-
versales et coordonnées peut, à
l'heure actuelle, sembler perdu

d'avance. « Ce sera toujours un
combat, admet Daniel Tresegnie.
Mais il faut continuer à le mener.
Tous les jours, des enfants handi-
capés naissent, des accidentés de la
route perdent leurs capacités et les
personnes vieillissent... » ■

FREDERIC SOUMOIS
et ÉLODIE BLOGIE

STATISTIQUES

Personne ne sait combien de Belges sont handicapés

« Savez-vous combien il y a de personnes handi-
capées en Belgique ? Eh bien... nous non plus ! »
C'est Daniel Tresegnie, conseiller général à la
Direction personnes handicapées du SPF Sécurité
sociale, qui le dit ! Surréaliste... En cause :
des définitions du handicap différentes en
fonction des Régions, du type d'allocations, etc.
Les bases de données n'étant pas croisées, et
les statistiques étant ce qu'elles sont en Bel-
gique, impossible donc d'obtenir des chiffres
fiables. Un vide derrière lequel les politiques
peuvent agilement se réfugier : sans chiffres
pertinents, difficile de budgéter une mesure.
Résultats : les besoins sont surestimés, plus
souvent sous-estimés, voire simplement igno-
rés, déplore le Conseil supérieur national des
personnes handicapées (CSNPH).
Outre la nécessité de données fiables, prévue
par la Convention de l'ONU, le CSNPH rappelle
que les Nations unies demandent également à
la Belgique de créer – via un soutien financier
de l'Etat – des conseils d'avis dans toutes les
entités et instances. Ces derniers doivent pou-
voir fonctionner de façon autonome et indé-
pendante. Cette obligation n'est cependant pas
respectée ni en Flandre ni en communauté
germanophone et pas davantage en Fédération

Wallonie-Bruxelles où un tel conseil peine
toujours à se mettre en place.
Si la revendication peut sembler « secondaire »
pour des non-initiés, elle est pourtant centrale
pour le Belgian Disability Forum (BDF). De tels
conseils, émergeant de la société civile, sont
appelés à remettre des avis lorsqu'il est ques-
tion d'allocations aux personnes handicapées,
et de leur propre initiative, peuvent également
en produire d'autres. Pour autant qu'on dote
ces conseils de moyens adaptés : « Nous ne
demandons pas énormément de personnel ni des
jetons de présence, entame Gisèle Marlière.
Mais chaque conseil a besoin d'un bon secrétariat
qui peut faire des recherches, rassembler des
documents, etc. Un conseil d'avis qui ne fonction-
nerait qu'avec une secrétaire pour les PV n'a pas
de sens ! »
Sans moyens, difficile en effet d'alerter sur les
besoins prioritaires, de mettre en garde lors-
qu'un projet politique, public, urbanistique n'est
pas accessible pour les personnes handicapées,
etc. « A l'heure où on attend de la politique qu'elle
soit davantage participative, ces conseils appa-
raissent presque évidents, conclut Olivier Ma-
gritte, secrétaire du BDF. Plutôt que de nous voir
comme des adversaires, les politiques devraient
nous considérer comme des partenaires. »

E. BL.

DOMICILE

Un choix théorique

« Une institution est sans doute le seul lieu où les
personnes sont obligées de vivre, le plus souvent à
vie, avec des personnes qu'elles n'ont pas choisies,
au motif qu'elles vont s'en faire des amies ! » La
formulation, un brin provoc, de Gisèle Marlière
met en lumière une des cinq thématiques iso-
lées par le rapport du Conseil supérieur natio-
nal qu'elle préside : le choix de son lieu de vie
est, en réalité, plus que théorique pour bon
nombre de personnes porteuses d'un handicap.
Combien d'immeubles sans ascenseur ? D'ap-
partements isolés, mal desservis par des trans-
ports ? Quant aux équipements nécessaires, le
budget est, évidemment, conséquent. L'objectif
d'autonomie, présent dans la Convention de
l'ONU, est difficile à atteindre.
Par ailleurs, le respect du domicile et de la
famille, également prévu par la Convention, est
fréquemment troublé par des intrusions mul-
tiples, au simple motif du handicap. Que dire
alors de l'intimité et de la vie privée dans des
institutions où les chambres sont parfois en-
core partagées ? Le Conseil plaide donc pour
promouvoir des institutions de plus petite
taille, qui seraient davantage des lieux de vie.

E. BL.

JUSTICE

Condamnée plusieurs fois, la Belgique s'améliore doucement

La Belgique s'est déjà fait condamner à plusieurs reprises en la matière, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme. Il va sans dire que les recommandations de l'ONU ont donc également pointé les manquements du système belge côté judiciaire. Lorsqu'une personne handicapée commet un délit et qu'elle est considérée comme irresponsable de ses actes, elle ne peut être jugée. Elle échoue donc dans des établissements de « défense sociale » ou dans les ailes psychiatriques des prisons... Et ce, sans aucune date de sortie, et, souvent, sans traitement. « *L'absence de perspectives est terrible*, explique Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national des personnes handicapées. *Le fait de ne pas avoir de date de sortie peut*

s'apparenter à de la torture. L'ONU plaide donc pour qu'on crée des lieux où l'on soigne réellement ces personnes. »

Des avancées sont tout de même soulignées. La réforme de la protection des personnes majeures en situation d'incapacité, par exemple, est censée promouvoir davantage de sur-mesure, et donc d'autonomie aux personnes. Le hic ? En pratique, par manque de temps et de moyens, les juges continuent massivement à placer les personnes sous des systèmes très larges d'administration des biens, plutôt que de les laisser elles-mêmes s'occuper de ce qu'elles sont pourtant capables de gérer. Cette réforme, entrée en vigueur en 2014, rejoint donc des recommandations de l'ONU sur le respect de la dignité des personnes handicapées, mais peine à se traduire dans les faits.

E. BL.

ACCESSIBILITÉ

Toujours un parcours du combattant

Quand il est arrivé dans le bâtiment du SPF Sécurité sociale où l'entretien avec nous était fixé, Pierre Gyselincx, président du BDF, membre du CSNPH et président du KVG (Katholieke vereniging gehandicapt) doit prendre l'ascenseur. Sa chaise roulante passe. Tout juste. Mais pas de place pour ses mains s'il veut lui-même s'avancer dans le sas. Ce bâtiment est donc « accessible »... uniquement si l'homme est accompagné.

Prendre en compte tous les handicaps. Les exemples de difficultés quotidiennes ne manquent pas. Ces bus équipés de rampes... mais dans lesquels le chauffeur ne peut normalement pas quitter son poste pour installer ledit dispositif. Cette personne aveugle qui, en raison d'un imprévu professionnel, n'avait pas réservé son trajet de train suffisamment à l'avance et qui s'est donc vu refuser l'aide élémentaire consistant à simplement l'accompagner jusqu'à son train... « *Quand on dit "accessibilité", on pense souvent uniquement aux chaises roulantes*, constate Gisèle Marlière. *Or il s'agit de prendre en compte tous les handicaps existants : surdité, déficience visuelle, etc.* » Par manque d'informations, les personnes handicapées se voient donc souvent dans l'incapacité de préparer une sortie...

Des sanctions effectives. Complexité belge oblige : les normes urbanistiques sont souvent différentes d'une Région à l'autre. Le Conseil supérieur national plaide pour une coordination et une labellisation officielle. Conformément aux recommandations de l'ONU, il souhaite également que les professionnels de la construction soient formés et sensibilisés aux normes, et que les sanctions soient effectives. « *Trap souvent, on nous rétorque qu'on ne va quand même pas détruire le nouvel escalier pour le remplacer par une rampe...*, dénonce Véronique Duchenne, du BDF. *Mais si ! Parce que c'est ce qui aurait dû être fait !* » Côté mobilité, les choses bougent, reconnaissent les différents acteurs. La Stib travaille à la planification de la mise en conformité de ses métros. La collaboration avec la SNCB se passe bien et quarante-quatre gares seront bientôt accessibles aux personnes handicapées avec réservation seulement trois heures à l'avance (et non vingt-quatre heures)... au lieu de dix-huit gares actuellement. Autre type d'accessibilité devenue aujourd'hui élémentaire : l'accès aux sites web de services publics. Ainsi, l'ONU recommandait déjà en 2014 que les pages essentielles de ces sites soient accessibles en langage « *easy to read* », pour les personnes présentant un handicap mental... Pages qui généralement sont aussi préférées par la population générale !

E.BL.

ENSEIGNEMENT

Dans le spécialisé, à regret

Notre enseignement n'est pas assez inclusif : c'est également l'un des manquements pointés par l'ONU. Côté néerlandophone, un décret a rendu l'enseignement « inclusif » depuis quelques années. Un directeur d'école ne peut plus refuser un enfant handicapé dans son établissement... Dans les faits, certains parents ayant voulu profiter de cette ouverture font déjà marche arrière, explique Pierre Gyselincx, président du Belgian disability forum (BDF) et d'une organisation flamande. Car sur le terrain, les moyens pour accompagner un enfant autiste, par exemple, ne suivent pas. Les parents préfèrent alors retourner vers l'enseignement spécialisé, à regret. Du côté francophone, le Conseil supérieur regrette encore que le Pacte d'excellence ait d'emblée écarté l'enseignement spécialisé. « *Nous ne rejetons pas l'enseignement spécialisé*, précise Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. *Mais nous voulons que les familles gardent le choix. Pour le moment, ce n'est pas le cas, vu les moyens.* » L'emploi reste un point critique. Notamment en raison du manque de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Un exemple flagrant ? Des personnes présentant une perte de capacité entre 33 % et 66 % qui bénéficiaient d'un régime particulier d'indemnités de chômage ont été exclues des allocations. Dans la vague des exclusions, le fédéral et les Régions n'avaient simplement pas prévu leur cas...

E. BL.